

Madame Capucine MORIN
Commissaire enquêtrice
2 chemin de Casseyre
28 930 LE PERCY

Grenoble, le 28 novembre 2025

Nos Réf. : JG/BP/MP/MC 25.070

Objet : Modification simplifiée du SCoT / PLU de Rives

Dossier suivi par Benoît Parent – benoit.parent@scot-region-grenoble.org

Madame,

Dans le cadre de votre mission de commissaire enquêtrice pour la révision du PLU de Rives, vous avez sollicité l'EP SCoT afin de disposer d'éléments formulés en réponse, à la consultation du public pour la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT. Vous avez précisément exprimé de connaître les réponses apportées aux observations de la MRAe exprimées dans son avis fin septembre, notamment au sujet des points relatifs aux « objectifs fixés en termes de consommation d'espace » d'une part et de « mutualisation supra-communale de la consommation pour certains projets » d'autre part.

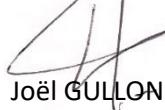
La délibération du Comité syndical de l'EP SCoT de bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°1 est à l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2025. Son projet est en cours de stabilisation ; sa rédaction doit être confirmée par le vote des élus du Comité syndical.

En accord avec les membres présents du Bureau ce mercredi 26 novembre, j'ai le plaisir de vous transmettre une note qui rappelle le cadre de la procédure en cours, les réponses apportées aux sujets que vous évoquez ainsi que la traduction proposée dans le dossier modifié. Cette note vise à souligner la cohérence entre le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT et le projet de révision de PLU porté par la commune de Rives, notamment sur la zone d'activités de Bièvre Dauphine, d'intérêt majeur pour le développement économique de la grande région de Grenoble et les équilibres inscrits dans le SCoT.

L'équipe de l'EP SCoT se tient à votre entière disposition.

Je vous prie d'agrérer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Joël GULLON